

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 7 mai, le Conseil Municipal de la commune de **Les Lèches** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CHAIGNEAU Odette, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.05.2021

Présents : Mme CHAIGNEAU Odette, Mrs GEORGES Philippe, GABARD André, Mme CRESTIA Marie-Thérèse, Mrs CHUPEAU Philippe, VANHOLDERBEKE Michel, REY Yaël, Mmes DUFOUR Carine, SURGET Charlène, GAUFFRE Monique et Mr GUIONIE Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme SURGET Charlène

2021-13 : Convention de mise à disposition de matériel et d'agents avec la commune d'Eglise Neuve

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition reçue par la commune d'Eglise Neuve d'Issac pour mise en commun de matériel et d'agents pour réaliser des travaux.

Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention avec la commune d'Eglise Neuve d'Issac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signer.

2021-14 : Installation poteau incendie

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un écrit de la DDT indiquant que suite à la demande de Permis de Construire pour un hangar avec toiture photovoltaïque de Mme LEY Caroline au lieu-dit « Les Bitarelles », il y a lieu de prévoir l'installation d'un poteau incendie.

Madame le Maire présente également le devis estimatif établi par SUEZ qui est de l'ordre de 2450 HT soit 2940 TTC.

Le Conseil Municipal considérant que le Permis de Construire a été demandé par un agriculteur dans une zone A de la carte communale, il est nécessaire pour la commune de faire procéder à l'installation de ce poteau au printemps 2022.

2021-15 : Révision loyer ancienne maison d'école (année 2020)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que fin mars 2020 en pleine période COVID-19, la locataire du logement de l'ancienne maison d'école a subi de nombreux désagréments difficiles à résoudre en cette période.

L'ancienne municipalité avait donc décidé de ne pas augmenter son loyer au 1^{er} avril 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la décision prise en 2020 mais souhaite procéder à la révision au 1^{er} avril 2021.

2021-16 : Affectation de résultat de 2020

Le Conseil réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le 5 mars 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 116.038,29 euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation au compte :

1068 62 787,56 euros

002 53 250,73 euros

2021-17 : Choix entreprise pour l'achat d'un ordinateur pour la mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux devis qu'il a reçu concernant le choix pour l'achat d'un ordinateur :

	Toolbox	Arobase
Montant HT	1 220.00 €	1 245.00 €
Montant TTC	1 464.00 €	1 494.00 €

2021-18 : Convention avec le SDIS pour contrôle des poteaux incendie tous les 2 ans

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire contrôler tous les 2 ans les poteaux incendies. Le SDIS propose cette prestation au prix de 20€ par poteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signer.

Objet : Questions diverses

- Nettoyage cuve à fioul : recherche de prestataire est engagée pour comparer les propositions de prix.
- Adressage : Des portes-ouvertes seront organisées pour avis des habitants sur dénomination des lieux d'habitation.
- Jardin pédagogique : le projet sera relancé à compter de cet été pour le budget participatif.
- Bureaux de vote pour les 20 et 27 juin 2021 pour les élections départementales et régionales.